

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2209

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or - Fontaines-Saint-Martin - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Sathonay-Village

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, N. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2209**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or - Fontaines-Saint-Martin - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Sathonay-Village

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une métropole apaisée et 100 % marchable. Il est nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Une enquête, réalisée fin 2021 auprès des habitants de la Métropole, a permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du piéton, à savoir :

- les itinéraires vers les établissements scolaires,
- l'accès aux lieux fréquentés par les personnes fragiles ou âgées, l'accès aux établissements de santé,
- les traversées de grands axes de circulation,
- l'accès aux arrêts de transports collectifs,
- les itinéraires vers les lieux de promenade ou de verdure,
- les accès aux services publics, établissements sportifs et culturels, lieux accueillant du public régulièrement,
- les itinéraires vers les commerces de proximité.

Pour répondre à ces objectifs, un travail de recensement et priorisation des opérations d'aménagement pour la création et le renforcement des cheminements piétons à échelle métropolitaine est en cours de réalisation. Il se traduit par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme en vue de permettre la réalisation de ces aménagements, conformément aux engagements pour une métropole cyclable et apaisée, par le développement des infrastructures dédiées à la marche à pied, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, approuvée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Parmi ces demandes figurent celles des quatre communes suivantes : Couzon-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Sathonay-Village, dont les projets répondent aux objectifs poursuivis.

Ils permettront, en effet, d'améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons tout en favorisant les itinéraires vers les pôles générateurs de déplacements de ces quatre communes.

II - Projets

1° - Commune de Couzon-au-Mont-d'Or : projet d'aménagement de voirie rues de la République et Jacques Feuillet et traitement des entrées ouest des rues Noel André, Barthélémy Goiran, Jules Dru et Mathieu Thomasset

Le projet concerne deux rues et quatre venelles localisées dans le centre-ville de la commune.

Ces dernières ont été intégrées dans une étude de centralité visant à mettre en valeur le centre-ville et à améliorer le renforcement des modes actifs, en particulier en direction des rives de Saône.

Le projet consiste en l'amélioration du confort et de la lisibilité des cheminements piétons, plus particulièrement :

- une réfection du trottoir de la rue de la République de la rue Claudius Moiroux à la rue Mathieu Thomasset, en béton désactivé, sans modification des bordures,
- une réfection de la rue Jacques Feuillet en béton désactivé avec aménagement d'une rampe personne à mobilité réduite (PMR),
- un traitement des entrées ouest des venelles transversales à la rue de la République, venelles très étroites avec marquage des entrées en béton désactivé (rues Noel André, Barthélémy Goiran, Jules Dru et Mathieu Thomasset).

2° - Commune de Fontaines-Saint-Martin : projet d'aménagement de voirie rue des Fours et de la rue du Pont du Mathou au chemin de la Marinade.

Le projet concerne la rue des Fours, section qui s'étire de la rue du Pont du Mathou au chemin de la Marinade. Cette rue est située au nord de la commune, dans un secteur pavillonnaire à proximité immédiate du centre-ville. Elle ne dispose actuellement d'aucun trottoir.

Le projet consiste à créer un trottoir côté nord, une chaussée à voie centrale banalisée et à réaliser des plantations côté sud.

3° - Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or : projet d'aménagement de voirie rue Pasteur, sur les sections situées entre les numéros d'immeubles 29 et 35 ainsi que 39 et 49.

Le projet concerne la rue Pasteur, plus précisément deux de ses tronçons. Cette rue est située au sud du centre-ville. Elle présente, dans sa partie nord, deux tronçons marqués par un resserrement de la largeur de la voie extrêmement important et accidentogène, entre les numéros de voirie 29 et 35 ainsi que 39 et 49.

L'absence de trottoir est source d'insécurité pour les piétons, d'autant que le trafic automobile est intense.

Le projet consiste en une mise en conformité de la largeur des trottoirs sur ces sections de la rue Pasteur.

4° - Commune de Sathonay-Village : projet d'aménagement de voirie pour la sécurisation du carrefour composé par la route de Saint-Trivier et les chemins de la Broche et des Epinettes

Le projet concerne la sécurisation du carrefour composée par la route de Saint-Trivier et les chemins de la Broche et des Epinettes. Ce carrefour est situé au nord du centre-ville de la commune.

Le projet consiste à :

- créer un plateau sécurisant les traversées piétonnes,
- rétablir les priorités à droite.

III - Coûts

Le montant prévisionnel total des travaux concernés s'élève, pour les quatre Communes, à 745 000 € TTC, dont 540 000 € TTC financés au titre du plan piéton.

Le montant prévisionnel des travaux par commune est réparti de la manière suivante :

Commune	Montants (en € TTC)
Couzon-au-Mont-d'Or	125 000
Fontaines-Saint-Martin	250 000
Saint-Didier-au-Mont d'Or	170 000
Sathonay-Village	200 000
Total	745 000

La Commune de Couzon-au-Mont-d'Or accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 25 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

La Commune de Fontaines-Saint-Martin accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 50 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

La Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 20 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

La Commune de Sathonay-Village accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 110 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons sur les communes de Couzon-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Saint-Didier-au-Mont d'or et Sathonay-Village ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons sur les communes de Couzon-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Sathonay-Village.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 540 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 258 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316598-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
